



**TELEMENT PLUS
QUE DU LOGEMENT !**

PROJETS HABITAT JEUNES - RÉSIDENCES FJT



Observatoire du Patrimoine

Projets Habitat Jeunes en Ile-de-France



Mars 2019

Sommaire

INTRODUCTION.....	4
94 % des résidences sont résidences sociales	5
I. Le réseau URHAJ en Ile-de-France	6
Chiffres clés - Patrimoine	6
Répartition territoriale	7
II. Propriétaires et financements	1
42 bailleurs sociaux propriétaires de 86 résidences.....	1
46 % de résidences en PLAI, 12 % en PLUS et 27 % mixant les deux financements.....	1
64 % de places contingentées	3
III. Logements et publics accueillis	5
66 % de résidences ouvertes ou réhabilitées depuis moins de 10 ans	5
61 % de T1 en 2017 , moins de chambres qu'en 2012	6
Des espaces collectifs et des services	9
Une diversité de publics accueillis	10
ANNEXES : Cartes départementales.....	13

INTRODUCTION

Réunies autour de leur ambition socio-éducative, les structures adhérentes de l'URHAJ, au nombre de 33 en 2017, sont gestionnaires d'une offre locative de 101 résidences soit 10 993 places, support d'un accompagnement individuel et collectif.

L'Observatoire du Patrimoine permet de présenter l'état du patrimoine du réseau URHAJ en Ile-de-France et d'en apprécier les évolutions à travers la comparaison des données.

La dernière publication de l'Observatoire du Patrimoine date de 2012. L'objectif était de présenter les modes de financements, les caractéristiques du bâti et des équipements des résidences-FJT du réseau. Nous souhaitons, 5 ans après, mettre à jour ces données en apportant des éléments complémentaires.

À partir du recensement réalisé entre juillet et décembre 2017, cet observatoire présente :

- Le cadre réglementaire des résidences, et le réseau au 31 décembre 2017
- La diversité des partenaires et acteurs impliqués dans un projet en présentant les différents types de financements, les propriétaires ainsi que les réservataires
- L'offre de logements proposée en résidence



FJT Arnouville - Mantes-la-Jolie , FJT Championnet - Paris

Par convention, dans la suite du texte

Résidences - FJT = Foyers de Jeunes Travailleurs bénéficiant de l'agrément de la CAF, dédiés au public de 18 à 25 ans (voire 16 à 30 ans)

R'JAM ® = Résidences Jeunes Actifs en Mobilité , offre complémentaire aux FJT dédiée au public de 26 à 32 ans en mobilité professionnelle ou en formation

Résidences = résidences-FJT et R'JAM ®

101 résidences dont 94 % des résidences sont résidences sociales

Une résidence repose sur un cadre réglementaire permettant d'adapter son fonctionnement à son public cible. Au-delà du logement, elle remplit une fonction d'accompagnement socio-éducatif des jeunes résidents. Le réseau URHAJ est constitué d'une diversité d'adhérents, proposant des projets d'accueil variés qui ciblent les besoins de leur territoire d'intervention, en adéquation avec les axes d'interventions ciblés par les collectivités à différentes échelles.

Depuis le **décret n°94-1129 du 23 décembre 1994** créant les résidences sociales, les résidences-FJT sont passés du statut de logements-foyers à celui de résidences sociales, soumettant les gestionnaires de résidences ouvertes ou réhabilitées après cette date à de nouvelles normes. Pour être labellisés « résidence sociale », les logements proposés par les FJT doivent être d'une surface habitable d'un **minimum de 9 m² avec un sanitaire**.

Ainsi, **lorsque les FJT ouverts avant 1995** effectuent des travaux, ils doivent répondre à cette nouvelle norme. Les FJT n'y répondant pas et n'ayant pas encore effectué de réhabilitations sont restés des logements-foyers. **Les résidences ouvertes après 1995 ou ayant effectué une réhabilitation** ont dû respecter cette nouvelle obligation, et ont donc été directement labellisées « résidences sociales ».

Aujourd'hui, 94 % des résidences en Ile-de-France sont donc des **résidences sociales**, composées de logements meublés et dotées d'un **projet socio-éducatif proposant un cadre d'action et d'accompagnement**. Elles accueillent un **public dit jeune, âgé de 16 à 25 ans voire jusqu'à 30 ans** et inscrit dans un **parcours d'insertion professionnelle**. Les résidences labellisées résidences sociales bénéficient du conventionnement APL foyer permettant de fait aux résidents de solliciter cette aide.

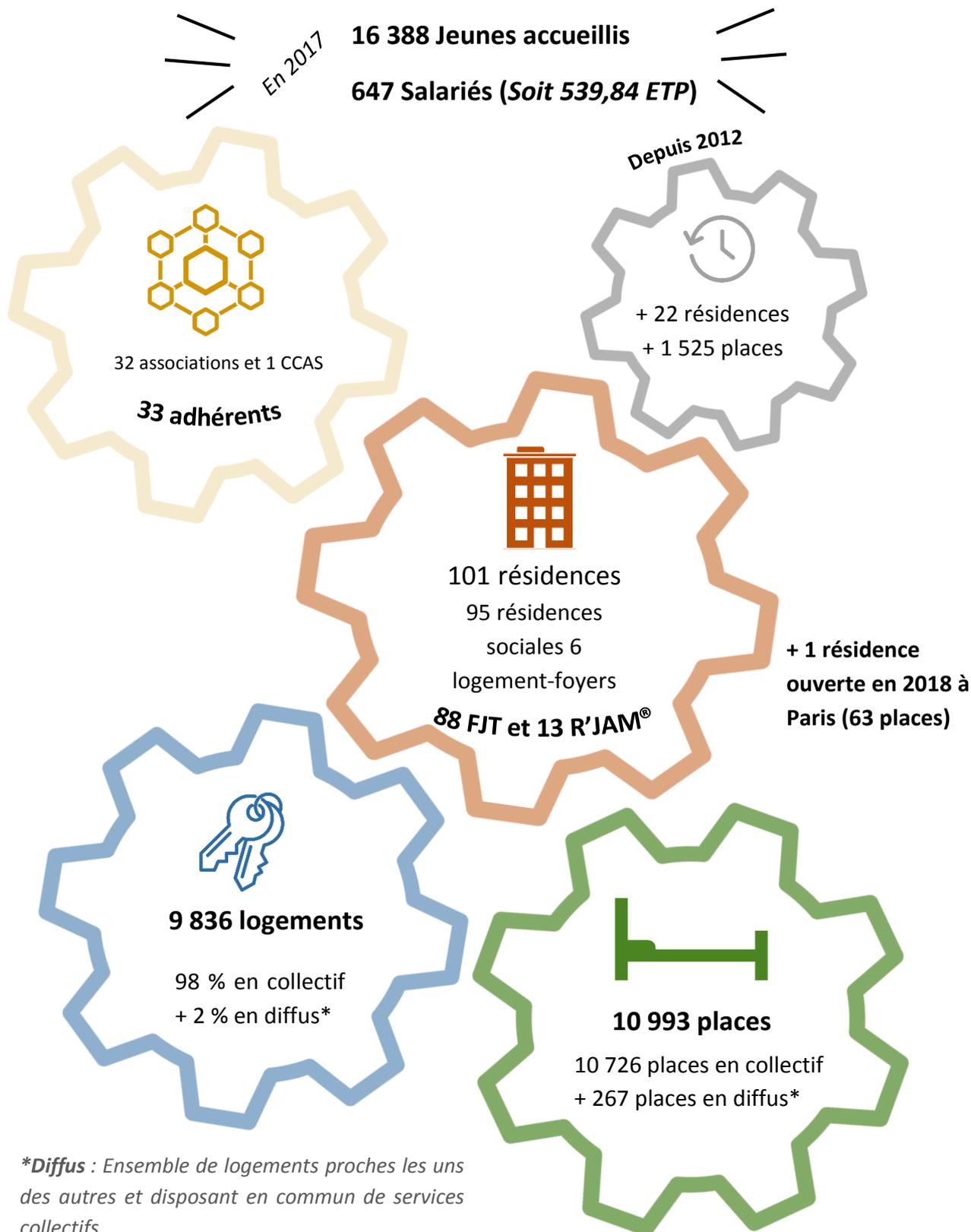
Une nouvelle offre a également vu le jour sous l'intitulé de R'JAM^{®*}, se spécialisant dans l'accueil des jeunes de 26 à 32 ans.

Le décret du 31/07/2015 relatif aux foyers jeunes travailleurs « précise le public prioritaire des foyers de jeunes travailleurs et le contenu du projet socio-éducatif qu'ils doivent élaborer et mettre en œuvre ; il prévoit que le gestionnaire de foyers nouveaux doit être agréé pour gérer des résidences sociales, quand il n'est pas dispensé de cet agrément. » Il fixe les critères : d'âge, d'insertion professionnelle et cadre les missions s'inscrivant dans le projet socio-éducatif.



I. Le réseau URHAJ en Ile-de-France

Chiffres clés - Patrimoine



Répartition territoriale

En Ile-de-France, les résidences du réseau sont présentes dans tous les départements.

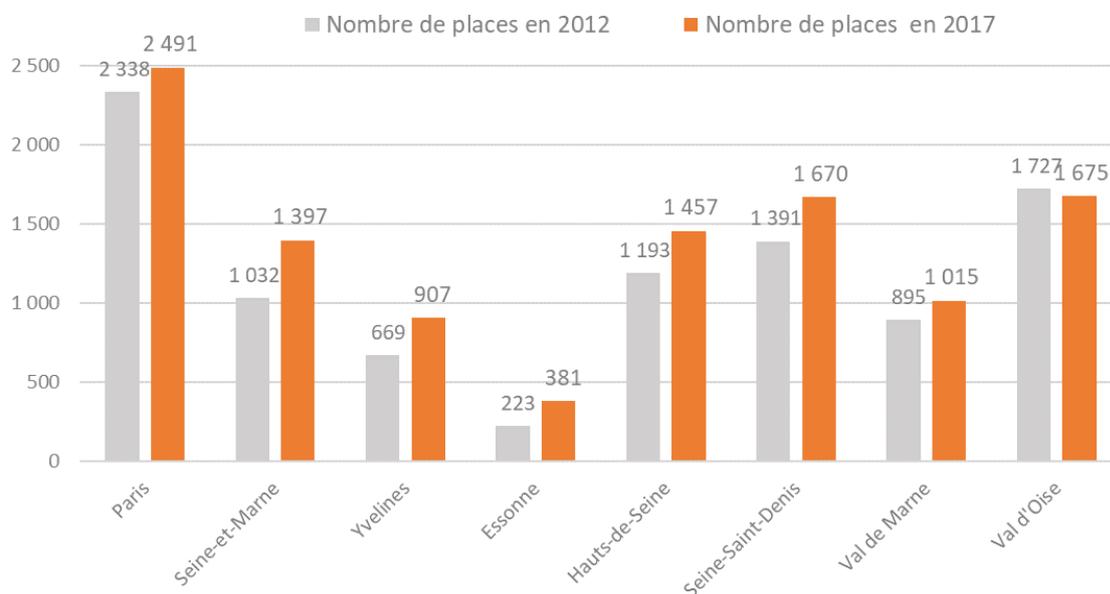
On retrouve un plus grand nombre de places à Paris, dans le Val d'Oise et en Seine-Saint-Denis. A l'inverse, l'Essonne compte le moins de places (381) avec une seule association sur son territoire (ALJT). Cette répartition inégale entre départements était déjà remarquable en 2012.

Département	Nombre de résidences
Paris	30
Hauts-de-Seine	17
Seine-Saint-Denis	10
Val-de-Marne	7
Seine-et-Marne	11
Yvelines	9
Essonne	5
Val d'Oise	12
Ile-de-France	101

Source : URHAJ Ile-de-France, 2018

Répartition du nombre de places par département

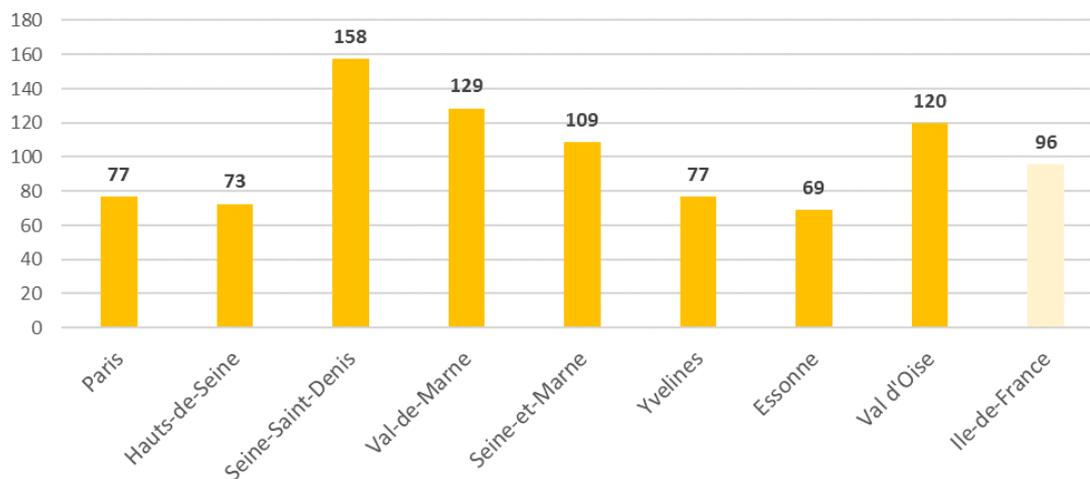
(Source : URHAJ IDF, 2018)



Les places créées entre 2012 et 2017 l'ont été dans tous les départements, avec une surreprésentation en Seine-et-Marne (+ 365 places), en Seine-Saint-Denis (+ 279 places), dans les Hauts-de-Seine (+ 264 places), et dans les Yvelines (+ 238 places).

Taille moyenne des résidences (en logements) par département

(Source: URHAJ IDF, 2018)

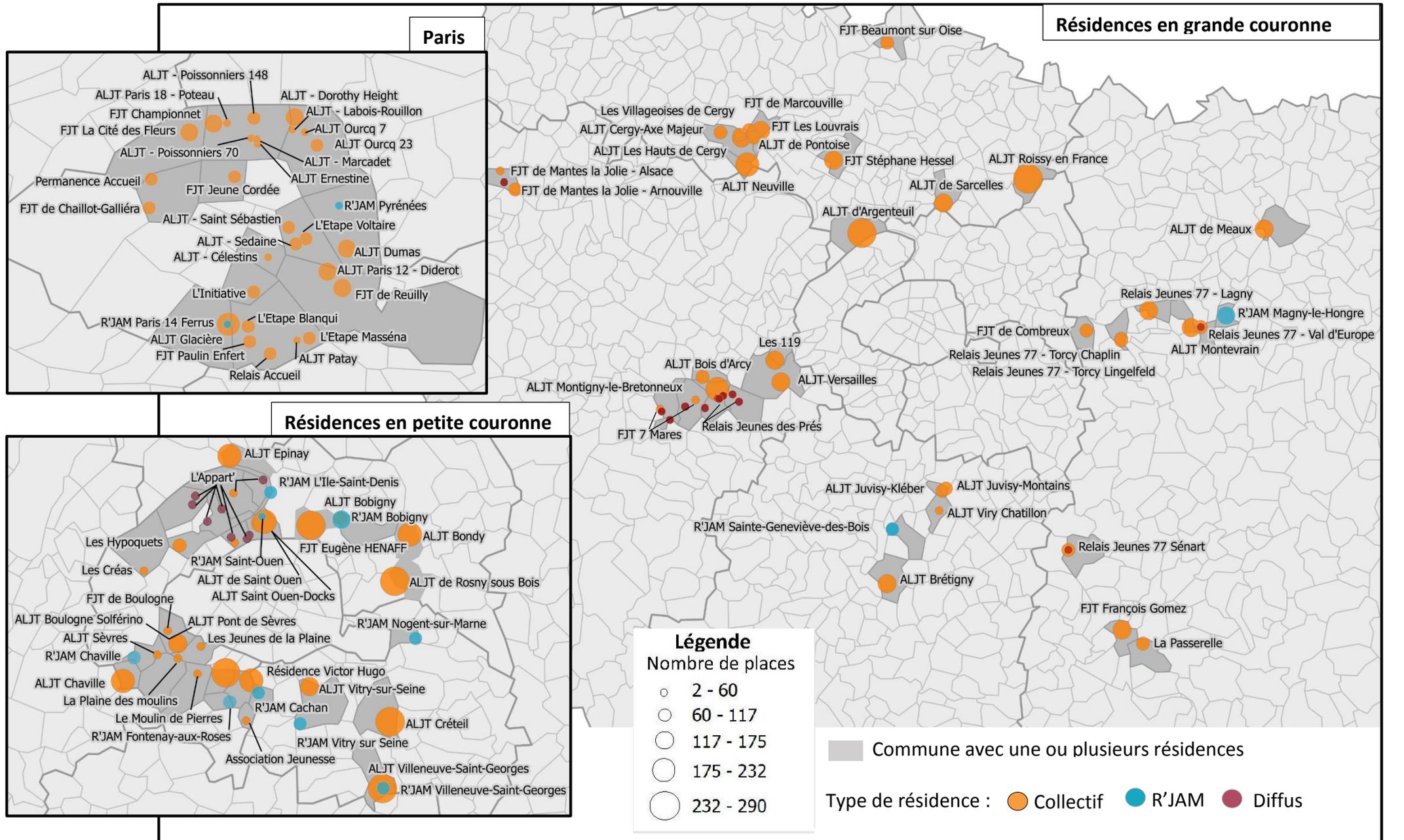


En 2017, une résidence compte en moyenne 96 logements. Ce chiffre varie de 69 places en moyenne en Essonne, à 158 places en Seine-Saint-Denis. Les époques de construction, le tissu urbain et le foncier disponible au moment de la création des résidences peuvent expliquer ces écarts importants.

La carte suivante localise l'ensemble des résidences existantes en 2017 sur le territoire francilien. En annexe, des cartes à l'échelle départementale permettent de les situer plus précisément .

Répartition des résidences du réseau en Ile-de-France en 2017

Source : URHAJ IDF, 2018



75 – Paris	77 – Seine-et-Marne	78 – Yvelines	91 – Essonne	92 – Hauts-de-Seine	93 – Seine-Saint-Denis	94 – Val de Marne	95 – Val d’Oise
30 résidences dont 28 FJT 2 491 places	11 résidences dont 10 FJT 1 397 places	9 résidences FJT 907 places	5 résidences dont 4 FJT 381 places	17 résidences dont 15 FJT 1 457 places	10 résidences dont 7 FJT 1 670 places	7 résidences dont 3 FJT – 1 015 places	12 résidences FJT 1 675 places

II. Propriétaires et financements

Nos projets font appel à différents acteurs : gestionnaires, financeurs, bailleurs et réservataires.

42 bailleurs sociaux propriétaires de 86 résidences

Les gestionnaires s'associent avec des bailleurs de logements sociaux pour la construction des logements. Ainsi, 85 % des résidences sont des locations auprès de bailleurs sociaux. En 2017, on compte 42 bailleurs sociaux propriétaires différents. Les gestionnaires peuvent également être propriétaires de leur bâti (dans le cadre de la Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion – MOI), ou louer à des propriétaires privés voire à des collectivités territoriales mais ces situations sont plus rares.

Nature des propriétaires des résidences

	En nombre	En %
Bailleurs sociaux	86	85 %
Maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI)	15	15%
Total	101	100%

Source : URHAJ ILE-DE-FRANCE, 2018

46 % de résidences en PLAI, 12 % en PLUS et 27 % mixant les deux financements

Pour l'attribution des logements, le gestionnaire doit appliquer les plafonds de ressources en vigueur. Ces plafonds dépendent des critères suivants : les financements obtenus par le bailleur lors de la construction ou de la réhabilitation de l'immeuble (sous forme de prêts) et la localisation géographique (Ile de France hors Paris et communes limitrophes, ou Paris et communes limitrophes).

Deux types de prêts existent aujourd’hui pour financer une résidence : le PLAI (prêt locatif aidé d’intégration) et le PLUS (prêt locatif à usage social).

Plafonds de ressources annuelles des ménages

Catégorie de ménage	Paris et communes limitrophes (* Île-De-France hors paris et communes limitrophes)	
	PLAI	PLUS
Personne seule	12 848 €	23 354 €
Couple sans personne à charge – hors jeunes ménages	20 943 €	34 904 €
Couple ou pers. seule + 1 pers. à charge OU jeunes ménages (somme des âges < 55 ans)	27 452 € (*) 25 174 €	45 755 € (*) 41 957 €

Source : Arrêté du 28 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 29 juillet 1987 relatif aux plafonds de ressources des bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et des nouvelles aides de l'Etat en secteur locatif

Ce plafond fixe la redevance maximale qui pourra être demandée par les gestionnaires selon la typologie du logement. La redevance inclue les charges (eau, électricité, chauffage,...).

Part maximale de la redevance assimilable aux équivalent loyers plus charges – 2017 (en € par type de logement et par zone)

Type de logement	Financement	Zone I bis	Zone I	Zone 2
Type 1	PLAI	394,33	375,79	340,76
	PLUS	416,27	396,69	359,76
Type T1 ‘	PLAI	520,46	495,14	453,63
	PLUS	549,51	522,81	478,94
Type 1 bis	PLAI	571,86	544,78	499,31
	PLUS	603,67	575,01	526,97

Près de la moitié (46 %) des résidences du réseau ont bénéficié d’un financement en PLAI pour l’ensemble des logements, entraînant le plafonnement de revenus et redevances

correspondant. Cela représente 34 % des places existantes en résidence en 2017. Les financements mixtes (PLAI et PLUS) concernent 27% des résidences, soit 36% des places. Seules 12% des résidences ont été financées en PLUS seul.

Répartition de l'offre existante selon le type de financement

Financement	Nombre de résidences	En % résidences	En % places
PLAI	46	46%	34%
PLUS	12	12%	16%
Mixte (PLAI et PLUS)	27	27%	36%
Non renseigné	16	16%	14%
Total	101	100%	100%

Source : URHAJ Ile-de-France, 2018

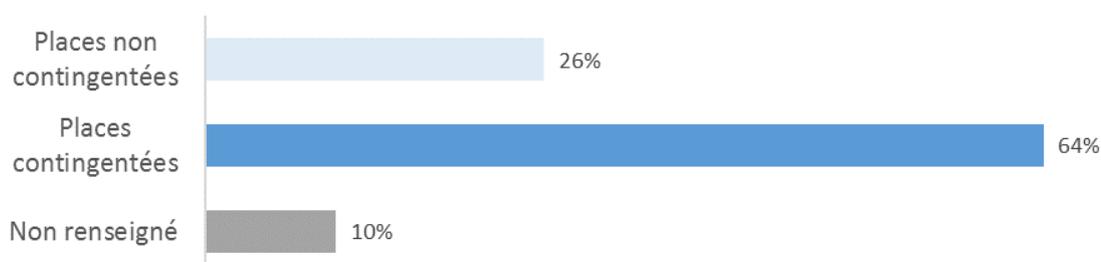
64 % de places contingentées

En contrepartie de financement pour l'ouverture ou la réhabilitation d'une résidence, les réservataires disposent d'un nombre défini dans le cadre de leur contingent de réservation au sein de cette même résidence. Les principaux réservataires sont l'État, Action Logement et les collectivités territoriales.

Lorsqu'un logement contingenté se libère, le gestionnaire doit en informer le réservataire. Celui-ci propose des candidats correspondant au public accueilli au sein de la résidence, dans un délai correspondant au préavis du résident partant.

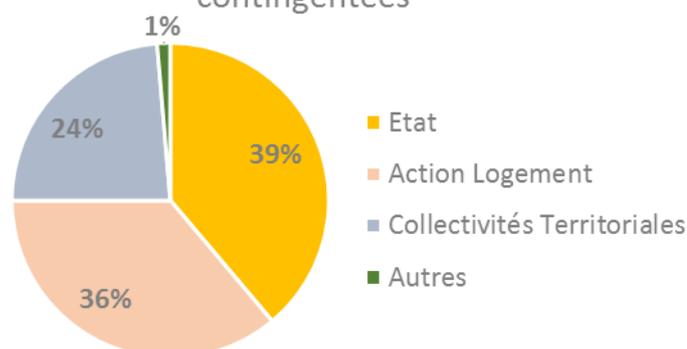
Répartition des places selon les réservations

Source : URHAJ Ile-de-France, 2018



Sur 10 726 places en résidences en 2017, 6 874 sont contingentées soit 64,1% des places. Notons que nous ne possédons pas les données concernant les réservataires pour 14 résidences-FJT, représentant un total de 1 120 places, soit 10% des places. Cela laisse ainsi supposer une part plus importante de places réservées non comptabilisées.

Répartition entre les réservataires des places contingentées



Source : URHAJ Ile-de-France, 2018

Sur 64,1 % des places contingentées et comptabilisées, 39 % sont réservées par l'Etat et 36% par Action Logement, les collectivités représentant 24 % des places réservées.

Répartition des places par réservataire

Réserveur	Nombre de places	En %
Etat	2 673	38,9%
Action Logement	2 482	36,1%
Collectivités Territoriales (1)	1 627	23,7%
Autres	92	1,3%
Total places réservées	6 874	100%

Source : URHAJ Ile-de-France, 2018

(1) Communes et conseils départementaux

Concernant le contingent préfectoral, il est aujourd'hui géré dans tous les départements par les SIAO (Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation).

III. Logements et publics accueillis

Notre patrimoine a connu plusieurs évolutions, en lien avec celle des publics, pour répondre au mieux aux besoins des jeunes et maintenir la qualité des logements et des espaces collectifs proposés.



Association Jeunesse - FJT Bourg-la-Reine, ALJT Diderot - Paris, ALJEVO Stéphane Hessel - Taverny

66 % de résidences ouvertes ou réhabilitées depuis moins de 10 ans

Sur 101 résidences, 50 ont été mises en service depuis moins de 10 ans. Parmi les résidences réhabilitées, 17 l'ont été depuis moins de dix ans. **Ainsi, 67 résidences ont été ouvertes ou réhabilitées depuis 2008, soit 66 % des résidences existantes en 2017.**

Parmi les 34 résidences ouvertes avant 1995, seules deux résidences n'ont pas été réhabilitées ou n'ont pas fait l'objet d'une démolition reconstruction. Pour 18 d'entre elles, la réhabilitation a été faite après 2002.

Répartition des résidences selon leur ...

...date de mise en service ou de dernière réhabilitation :		... dont réhabilitées :	
Après 2008	50	Après 2008	17
Entre 2002 et 2008	11	Entre 2002 et 2008	22
Entre 1995 et 2002	4	Entre 1995 et 2002	10
Avant 1995	34	Avant 1995	4
Non renseignée	2	Non renseignée	0
Total des résidences existantes	101	Total des résidences réhabilitées	53

Source : URHAJ Ile-de-France, 2018

Les réhabilitations permettent de se conformer aux nouvelles réglementations des bâtiments, notamment énergétiques.

LES DISPOSITIFS DE REHABILITATION EXISTANTS

L'Accord Cadre 2017-2019, intitulé "Réussir les transitions de l'offre Habitat Jeunes", a été signé entre l'UNHAJ, l'État, l'USH, la CDC, Action Logement Groupe, et la Cnaf.

Il vise à favoriser l'émergence de projets portant sur la transition énergétique dans le réseau Habitat Jeunes, tout en permettant de réinterroger la place des jeunes au sein des projets socio-éducatifs des résidences.

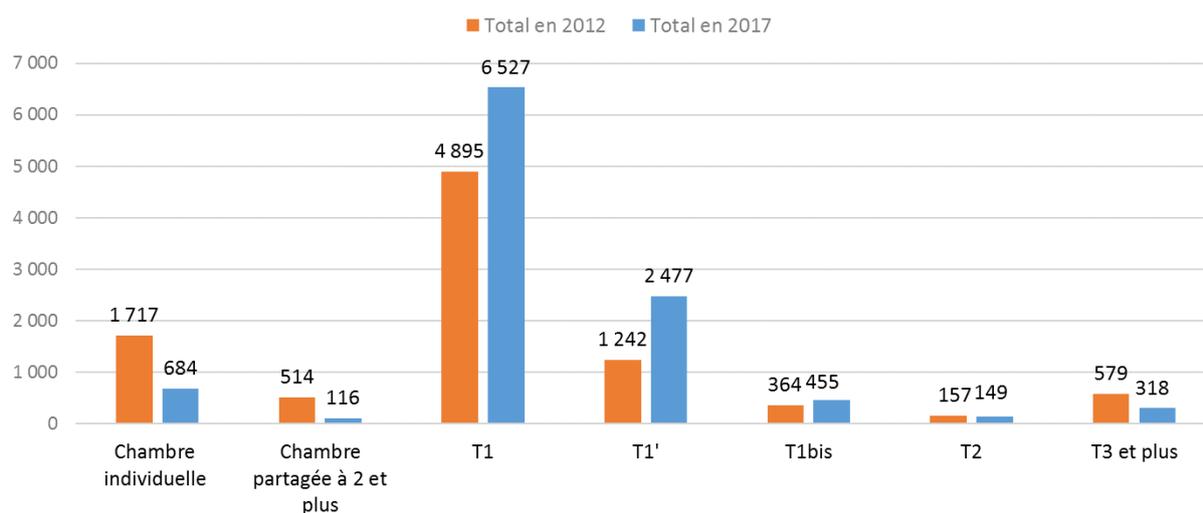
Les projets bénéficient d'un accompagnement dédié, adapté aux problématiques rencontrées, qui permet de mobiliser les financements nécessaires à une réhabilitation (prêts ou subventions).

61 % de T1 en 2017 , moins de chambres qu'en 2012

Les réhabilitations ont également permis de prendre en compte l'évolution des usages : le passage de la chambre à un logement plus autonome comprenant les trois fonctions (cuisine, sanitaires, espace nuit) permet ainsi de répondre aux besoins d'autonomisation, alors que les séjours se sont allongés. Cette évolution s'est faite en veillant à conserver les espaces collectifs, au cœur des projets socio-éducatifs.

Le T1 représente la typologie de logements la plus développée au sein du réseau. Elle correspond aux besoins et attentes des jeunes ainsi qu'aux normes « résidence sociale ». Entre 2012 et 2017, le nombre de places en T1 a progressé de 1 632 places, passant ainsi de 52 % des places proposées en 2012 à 61 % en 2017.

Nombre de places selon la typologie en 2012 et en 2017



Source : URHAJ IDF, 2018

TYPLOGIE DE LOGEMENTS : SURFACES HABITABLES MINIMALES

Source : Circulaire n° 2006-45 du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales

Chambre : une pièce, sans critère de surface ni de nombre de places ou d'occupants, et dont une partie au moins du bloc sanitaire se trouve à l'extérieur, en usage collectif (lavabo ou WC ou douche).

T1 : un logement qui comprend une pièce principale ainsi qu'un bloc sanitaire (au moins lavabo et WC), d'une surface habitable minimale de 12 m² pour 1 occupant, 18m² pour 2 occupants, et 24 m² pour 3 occupants

T1' : idem T1, d'une surface habitable minimale de 20 m²

T1 bis : idem T1 + une cuisine ou coin cuisine, surface habitable minimale de 30 m²

T2 : idem T1 bis + une seconde pièce principale, sa surface habitable minimale de 46 m²

T3 et + : idem T2, avec 3 pièces principales

Avec l'évolution des besoins, notamment dans l'accueil de familles monoparentales, de couples sans enfant ou de personnes à mobilité réduite, les gestionnaires ont proposé des logements plus spacieux, en T1' et T1 bis.

En 2017, les T1' et T1bis représentent 2 932 places contre 1 606 places en 2012, soit une progression de 1 326 places dans ces typologies.

Parallèlement les chambres individuelles ou partagées tendent à disparaître, ne répondant plus aux besoins du public ni aux normes « résidence sociale ». Ainsi, à mesure des réhabilitations, les gestionnaires repensent la typologie des logements. En 2017, il y a 800 places en chambre individuelle ou partagée contre 2 231 places en 2012.



FJT La Cité des Fleurs - Paris, FJT Arnouville - Mantes-La-Jolie, ALJT Saint-Sébastien- Paris, FJT Championnet - Paris

Des espaces collectifs et des services

En plus des logements, les résidences disposent d'espaces collectifs, supports des animations collectives et lieux d'échanges entre résidents. Il peut s'agir de salles collectives, d'espaces télé, ou encore de cuisines collectives permettant de partager un repas avec ses voisins.



Association Jeunesse FJT Bourg-la-Reine, FJT La Cité des Fleurs - Paris

Des services sont également disponibles dans les résidences. La restauration, historiquement au cœur des projets, n'est proposée que dans quelques établissements aujourd'hui. A l'inverse se sont généralisés des services comme les laveries ou les espaces informatiques, ou encore des salles de sports.



FJT Bagneux, ALJT Chaville, ALJT Dumas - Paris

Une diversité de publics accueillis

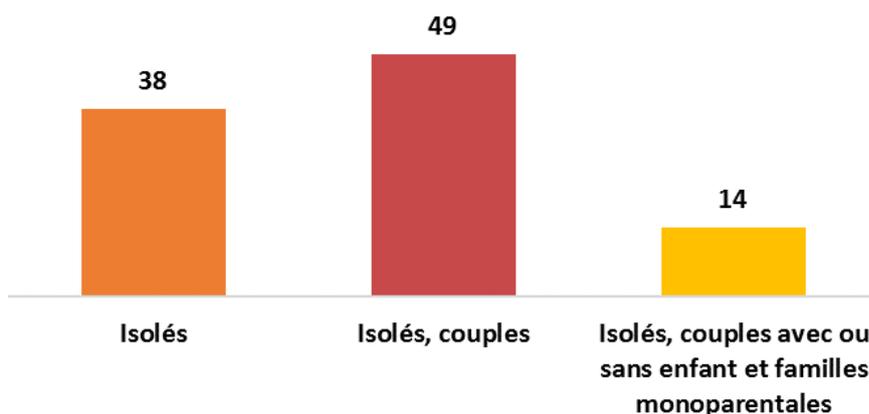
Le cœur de cible des résidences correspond en majorité à un public célibataire, isolé, en mobilité géographique ou sociale, ou décohabitant.

Les projets sociaux des résidences ont ainsi pris en compte l'évolution des besoins des jeunes. L'accueil de familles monoparentales répond au constat d'un déficit de solutions de logement pour des personnes seules avec un enfant à charge et des revenus limités. Le passage en résidence permet ainsi de stabiliser la situation par rapport au logement et à l'emploi, et de bénéficier d'un accompagnement individuel sur place.

En 2017, toutes les résidences accueillent des personnes seules. Près de la moitié d'entre elles accueillent également **des couples**. Enfin, 14 sont ouvertes à l'accueil de jeunes enfants, au sein d'un couple ou d'une **famille monoparentale**.

Résidences selon le type de ménage accueilli

Source : URHAJ Ile-de-France, 2018



Concernant l'âge des résidents, le cadre réglementaire des résidences-FJT cible l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans, et proscrit l'accueil de personnes âgées de plus de 30 ans (décret du 31 juillet 2015 relatif aux foyers de jeunes travailleurs).

En 2017, 20 résidences accueillent les jeunes jusqu'à 25 ans, et 67 résidences accueillent les jeunes jusqu'à 30 ans. L'accueil des mineurs est réalisé à la marge, selon leurs ressources, leur projet d'insertion professionnelle et leur autonomie.

En complément des résidences-FJT et pour répondre aux besoins des résidents au-delà de 30 ans, l'ALJT a développé les Résidences pour Jeunes Actifs en Mobilité (R'JAM®). Ces résidences sont ainsi dédiées aux jeunes âgés de 26 à 32 ans, plus autonomes. Au nombre de 13 résidences en 2017, elles représentent 10% des places de l'ensemble du réseau.

Les résidences accueillent en grande majorité un public mixte. En 2017, seulement 4 résidences-FJT ne sont pas mixtes (3 réservées aux femmes, 1 réservée aux hommes).

Accessibilité des résidences en 2017

	En nombre	En % du total
Logements adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite	467	4%

Source : URHAJ Ile-de-France, 2018

Les constructions et réhabilitations récentes permettent aujourd'hui de proposer 467 logements adaptés aux personnes à mobilité réduite, soit 4% de l'offre totale. Ces logements sont répartis dans 77 résidences. Malgré l'existence de ces logements, ils sont rarement pourvus par des personnes à mobilité réduite. La caractéristique de logement temporaire et l'inscription dans un environnement urbain pas toujours accessibles constituent des freins aux candidatures des personnes concernées.

FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP A PARIS

Afin de favoriser les candidatures de personnes handicapées, l'ALJT et LADAPT ont développé un partenariat dans les résidences parisiennes de l'ALJT. Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, assurée par LADAPT, permet d'accompagner les jeunes au quotidien.



FJT Arnouville – Mantes-la-Jolie

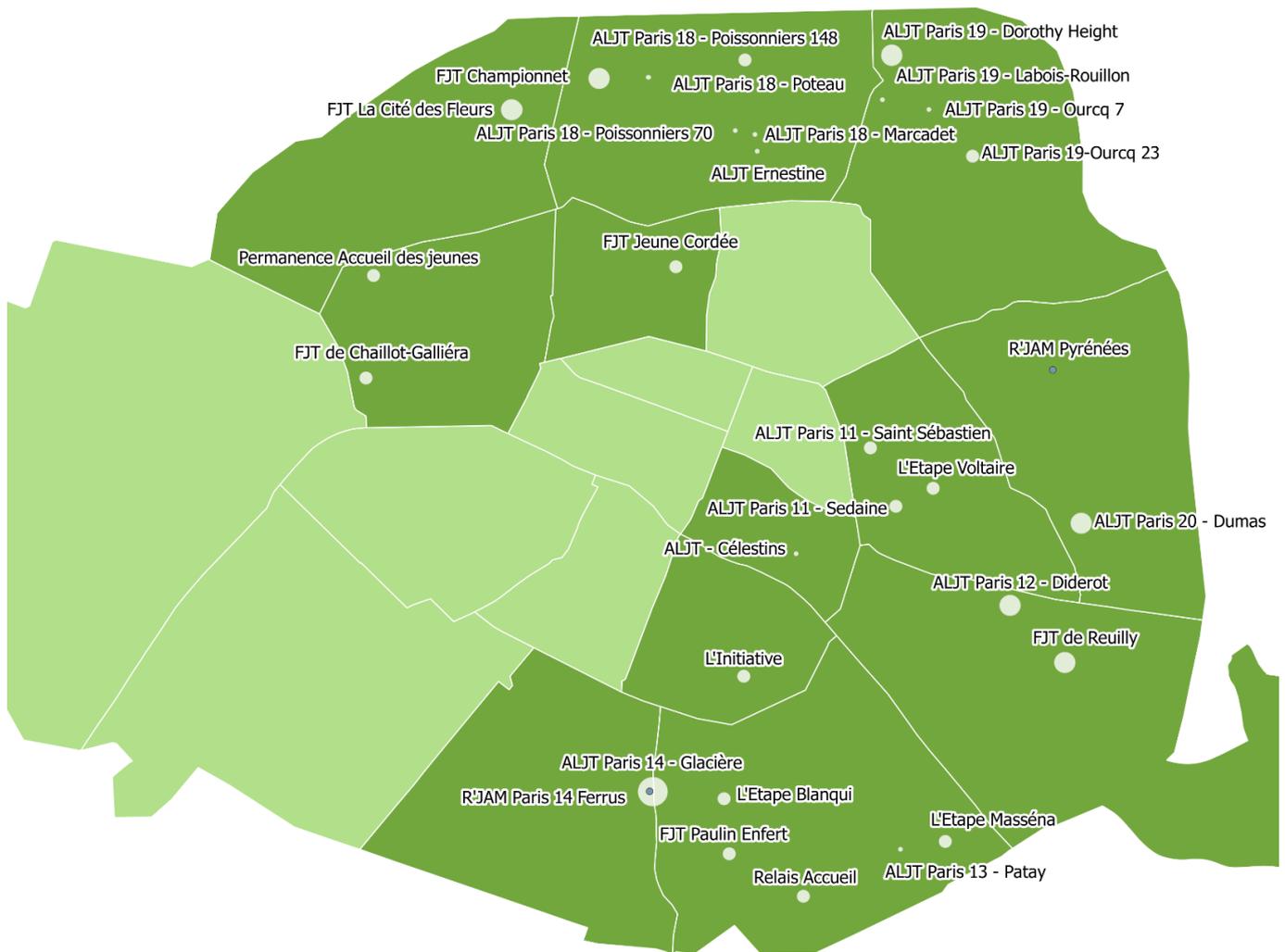
ANNEXES : Cartes départementales



Résidences à Paris - 2017



30 résidences 2 312 logements 2 491 places



Source : URHAJ Île-de-France, 2018

LEGENDE

Nombre de places

- 2 - 60
- 60 - 117
- 117 - 175
- 175 - 232
- 232 - 290

Type de résidence

- Collectif
- R'JAM

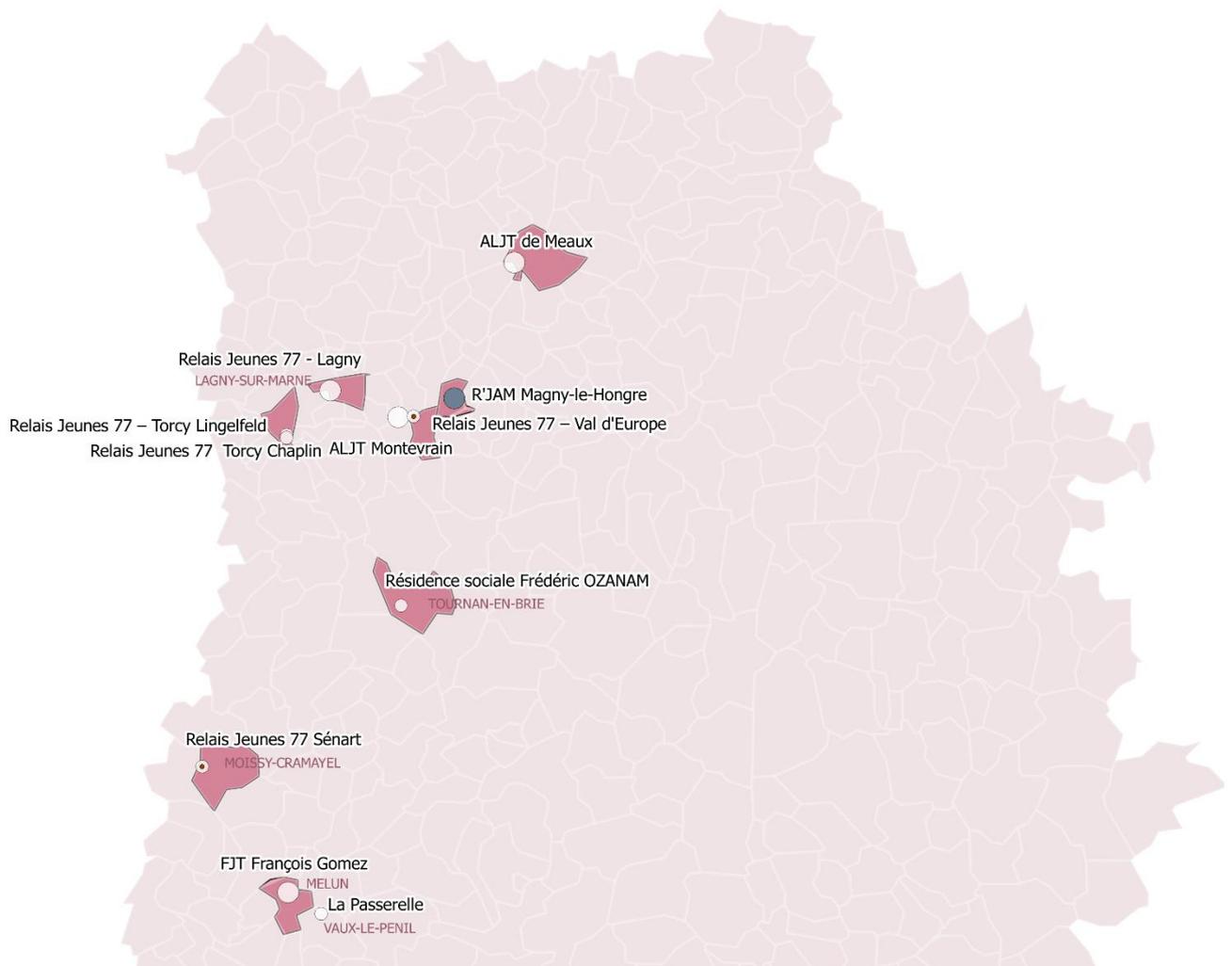


Arrondissement avec une ou plusieurs résidences

Résidences en Seine-et-Marne - 2017



11 résidences 1 203 logements 1 397 places



Source : URHAJ Île-de-France, 2018

LEGENDE

Nombre de places

- 2 - 60
- 60 - 117
- 117 - 175
- 175 - 232
- 232 - 290

Type de résidence

- Collectif
- R'JAM
- Diffus

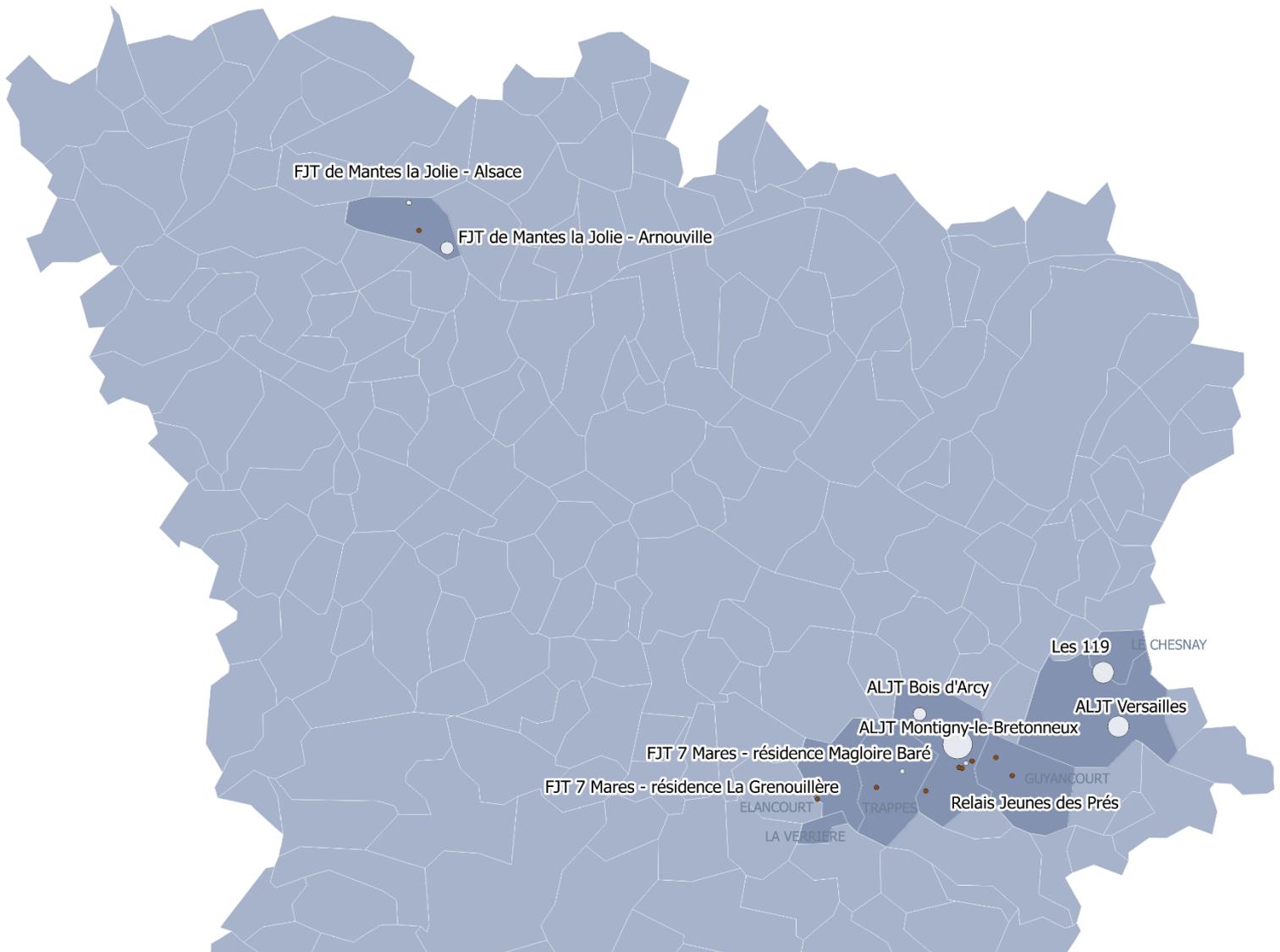


Commune avec une ou plusieurs résidences

Résidences en Yvelines - 2017



9 résidences 742 logements 907 places



Source : URHAJ Île-de-France, 2018

LEGENDE

Nombre de places

- 2 - 60
- 60 - 117
- 117 - 175
- 175 - 232
- 232 - 290

Type de résidence

- Collectif
- R'JAM
- Diffus

■ Commune avec une ou plusieurs résidences

Résidences en Essonne - 2017



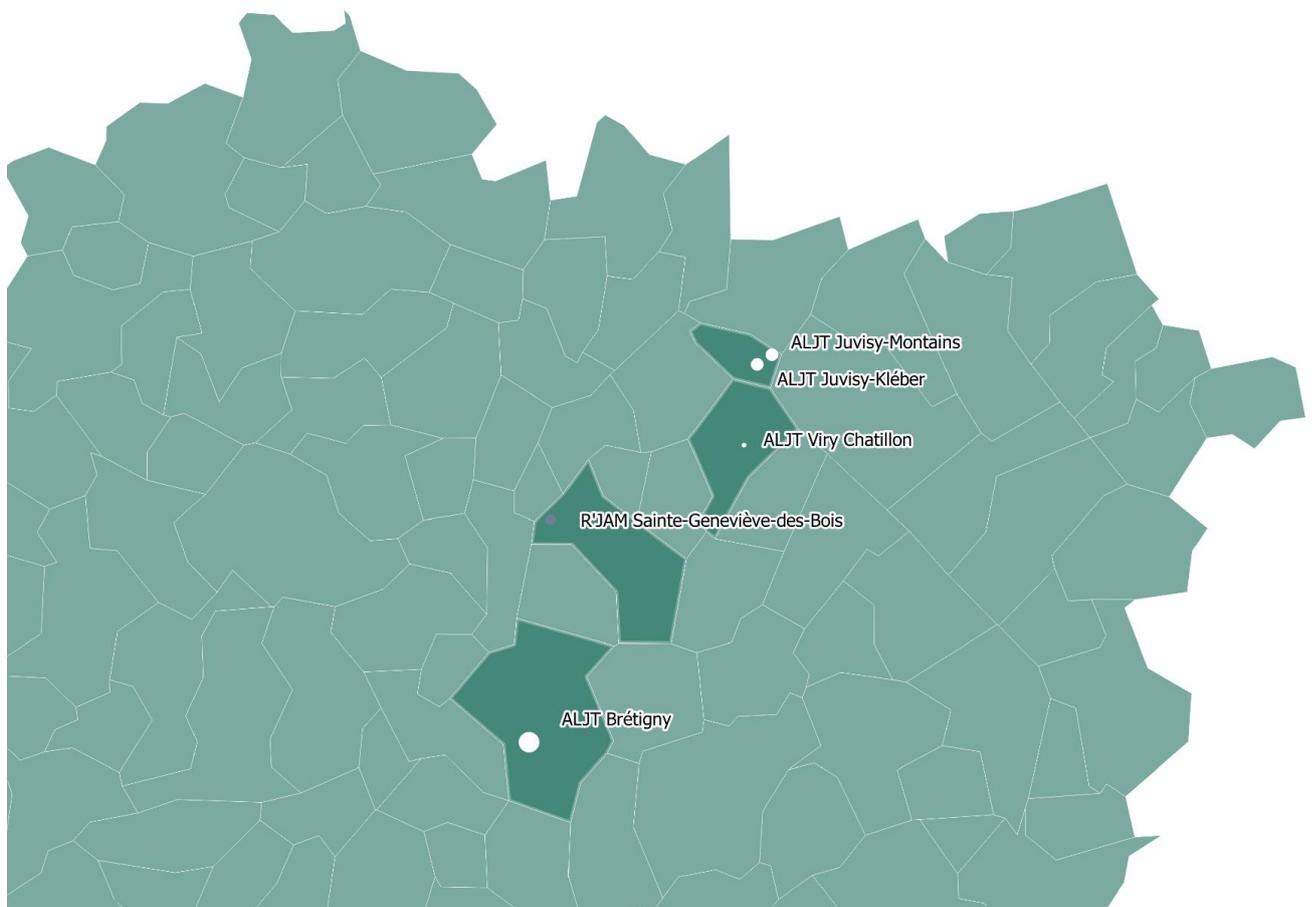
5 résidences



344 logements



381 places



Source : URHAJ Île-de-France, 2018

LEGENDE

Nombre de places

- 2 - 60
- 60 - 117
- 117 - 175
- 175 - 232
- 232 - 290

Type de résidence

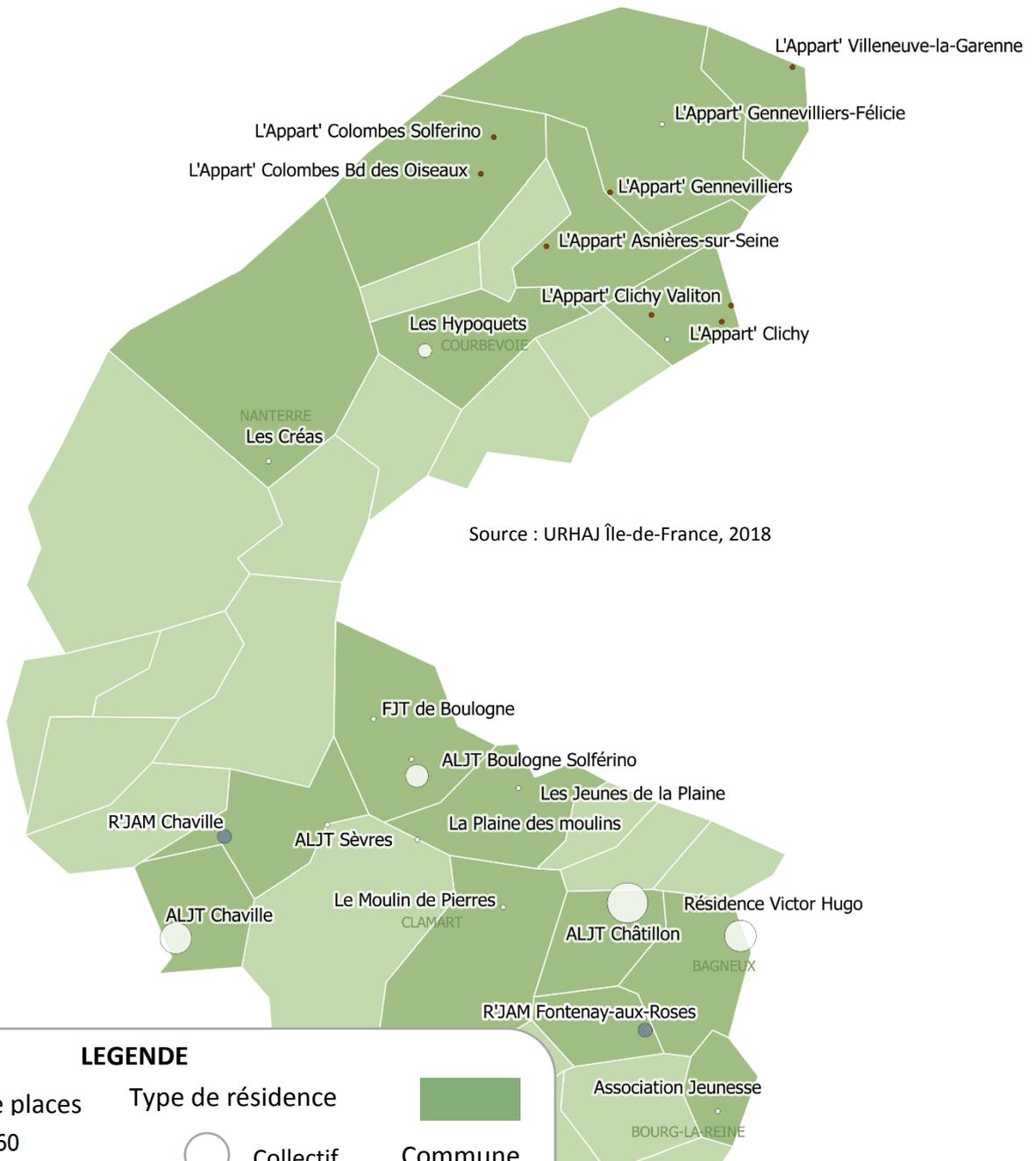
- Collectif
- R'JAM

■ Commune avec une ou plusieurs résidences

Résidences en Hauts-de-Seine - 2017



17 résidences 1 321 logements 1 457 places



LEGENDE

Nombre de places

- 2 - 60
- 60 - 117
- 117 - 175
- 175 - 232
- 232 - 290

Type de résidence

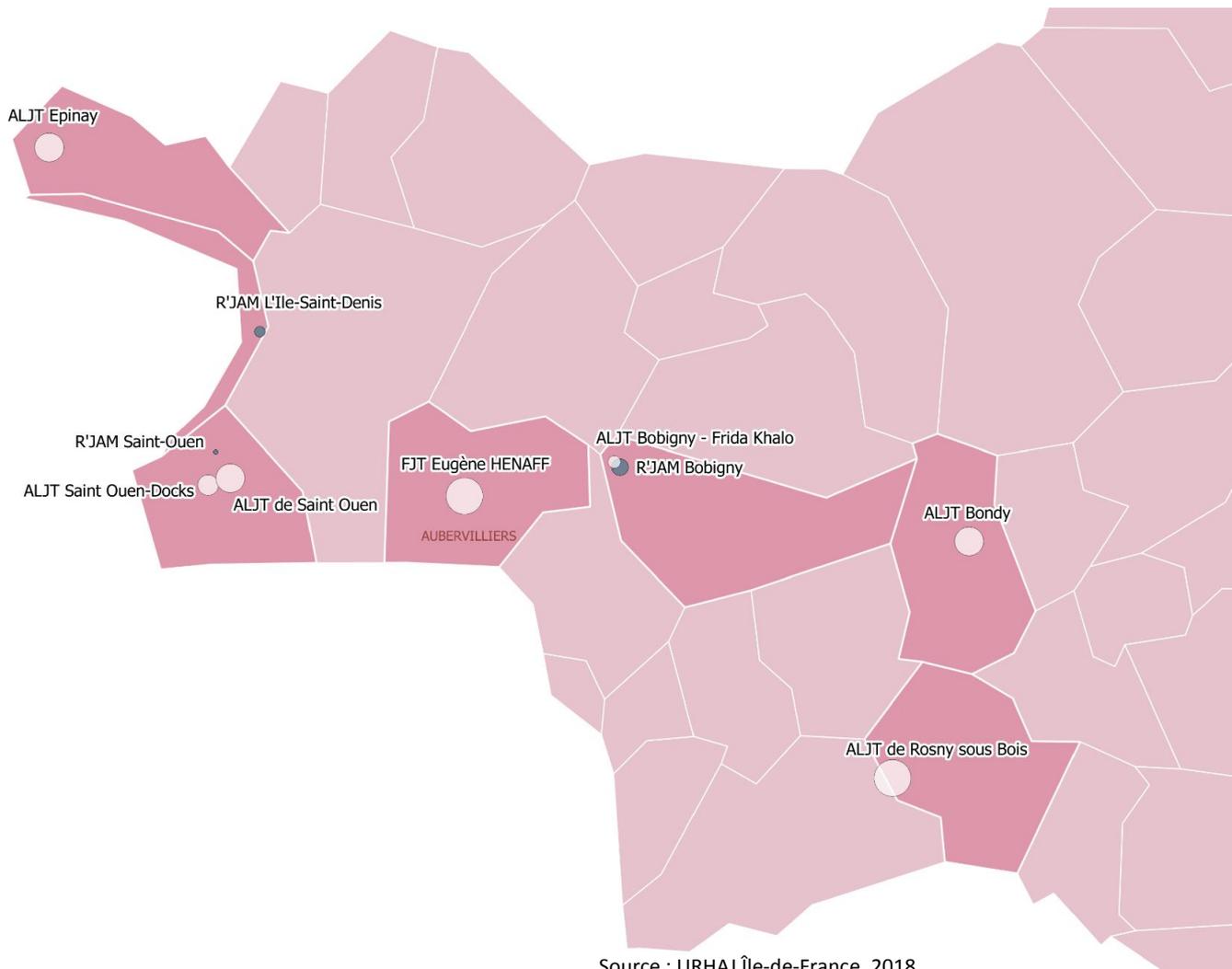
- Collectif
- R'JAM
- Diffus

Commune avec une ou plusieurs résidences

Résidences en Seine-Saint-Denis - 2017



10 résidences 1 575 logements 1 670 places



Source : URHAJ Île-de-France, 2018

LEGENDE

Nombre de places

- 2 - 60
- 60 - 117
- 117 - 175
- 175 - 232
- 232 - 290

Type de résidence

- Collectif
- R'JAM



Commune avec une ou plusieurs résidences

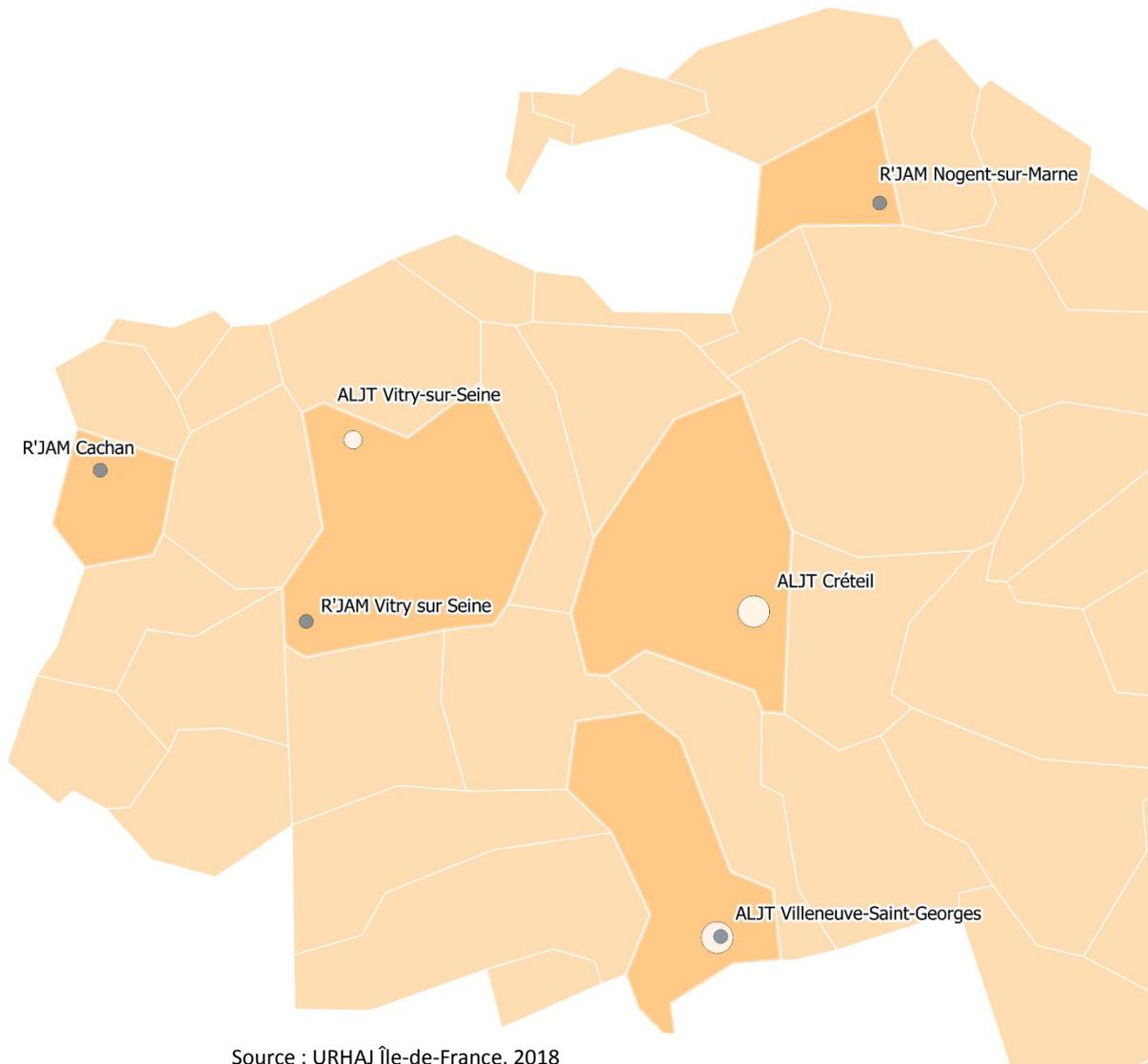
Résidences en Val-de-Marne - 2017



7 résidences

900 logements

1 015 places



Source : URHAJ Île-de-France, 2018

LEGENDE

Nombre de places

- 2 - 60
- 60 - 117
- 117 - 175
- 175 - 232
- 232 - 290

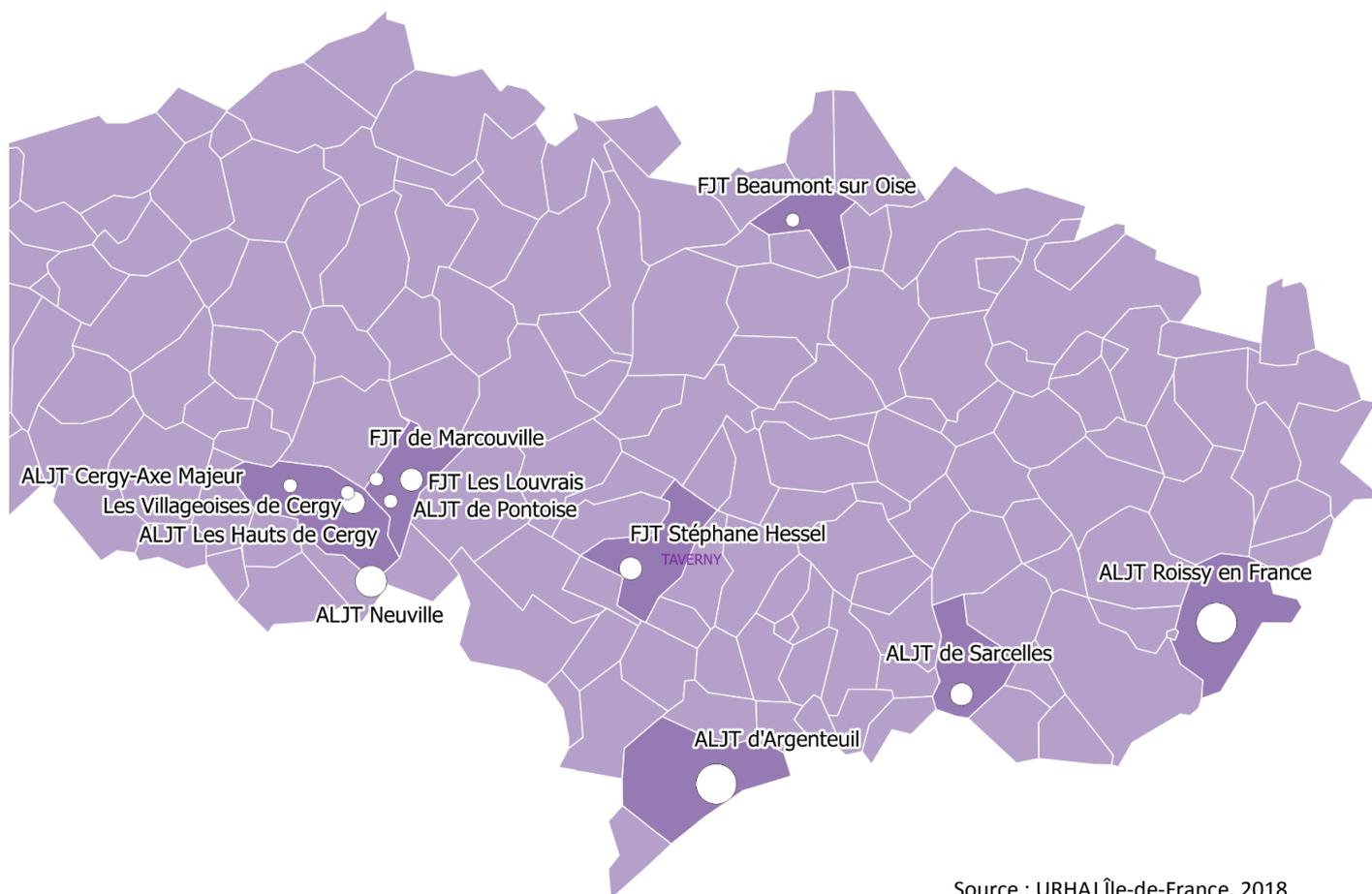
Type de résidence

- Collectif
- R'JAM

■ Commune avec une ou plusieurs résidences



12 résidences 1 439 logements 1 675 places



Source : URHAJ Île-de-France, 2018

LEGENDE

Nombre de places

- 2 - 60
- 60 - 117
- 117 - 175
- 175 - 232
- 232 - 290

Type de résidence



Commune avec une ou plusieurs résidences

Pour aller plus loin:



OBSERVATOIRE STATISTIQUE 2017
PROJETS HABITAT JEUNES
ILE-DE-FRANCE



CRÉATION DE NOUVELLES
RESIDENCES-FJT

GUIDE UTILE ET PRATIQUE



Mai 2017



166 rue de Charonne
75011 Paris

-  01 42 16 86 66
-  www.urhaj-idf.fr
-  contact@urhaj-idf.fr
-  www.facebook.com/urhaj.idf
-  @urhaj_idf